

SNES-SNEP-SNUipp-FSU / A&I-UNSA / SE-UNSA / SGEN-CDTG / SUD Education / SGPEN-CGT / STEG-UTG / SNETAA-EIL

Cayenne, le mercredi 28 mai 2008

Monsieur le Recteur de la Guyane
Chancelier de l'Université

Objet : préavis de grève

Monsieur le Recteur,

les organisations syndicales susmentionnées, réunies le mercredi 28 mai, vous informent qu'elles déposent, conformément à la législation en vigueur, un préavis de grève valable à compter du mardi 3 juin et reconductible jusqu'à la fin du conflit, couvrant l'ensemble des personnels enseignants et administratifs de l'académie de la Guyane.

Ce préavis est motivé par l'absence de réponse à la délégation académique que vous avez reçue le jeudi 22 mai sur la base des revendications suivantes :

Volet 1 : personnel enseignant

1. l'ajustement du nombre de professeurs par rapport au nombre d'élèves (ratio heures/élèves minimum de 1,4 pour les collèges) et l'augmentation des moyens de remplacement,
2. la transformation des HSA en heures-postes,
3. un plan national de titularisation des personnels contractuels et des moyens de formation sur le temps de service,
4. des moyens pour l'école primaire largement supérieurs à la moyenne nationale,
5. le renforcement des dispositifs d'aide et de soutien aux enfants en difficulté (CLIN, CLANSA, CLAD, UPI, SEGPA, DVP...) avec les moyens nécessaires,
6. l'augmentation du recrutement, de la formation et de l'intégration des A.E., AVS, AVSI et pérennisation des emplois d'ILM,
7. le maintien des BEP (avec leurs moyens afférents) et de la diversité des options en lycée,
8. une réflexion globale sur l'Education en Guyane avec l'installation d'une structure pérenne dotée de moyens pour la mise en place d'une politique de l'Education pour tous.

Volet 2 : personnel administratif et d'intendance

1. la création de postes administratifs au rectorat et dans les EPLE et pas de suppressions,
2. la mise en place d'un plan de titularisation des contractuels,
3. la mise en œuvre d'un véritable plan de formation pour les titulaires et les contractuels,
4. le renforcement et la stabilisation du personnel d'encadrement (par la promotion ou les concours sur le plan académique),
5. une concertation et une meilleure communication entre les services du rectorat,

6. l'ouverture d'un réel plan de travail sur le système éducatif en Guyane avec tous les acteurs de l'Education (éducation nationale, collectivités, FCPE, syndicats...)

L'intersyndicale espère que vous saurez tirer profit du délai de cinq jours francs imposé par la législation pour lui faire des propositions écrites acceptables. Elle vous rappelle qu'elle est toujours prête à ouvrir le dialogue avec le ministre de l'éducation nationale.

L'intersyndicale vous prie de croire, Monsieur le recteur, à son attachement à la qualité du service public d'éducation en Guyane.

Pour l'intersyndicale

Jean-Noël Grandvillemin

